

Fausse perspectives bancaires

François-Albert Angers

Volume 32, numéro 1, avril-juin 1956

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002774ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002774ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Angers, F.-A. (1956). Fausse perspectives bancaires. *L'Actualité économique*, 32(1), 114–121. <https://doi.org/10.7202/1002774ar>

Commentaires

Fausses perspectives bancaires De tout temps, les observateurs autant que les spécialistes de la finance ont attaché une grande importance, dans les banques dites commerciales, ou de dépôts et d'escompte (nos banques à charte), au pourcentage de liquidité. Cela se comprend dans une institution qui s'engage à rembourser sur demande les sommes reçues de ses déposants. Au tout début, cette liquidité ne devait pas être inférieure à 100 p.c.; c'est-à-dire que le banquier servait d'entrepôt pour l'or de ses clients, à qui il remettait des certificats d'or. Puis la pratique démontra qu'une telle prudence devenait excessive à partir du moment où les certificats d'or se muaient en instruments de circulation quasi autonomes. Les exigences de liquidité décrivirent graduellement à des rapports inférieurs à l'unité; et la technique des billets de banque émis sous forme de prêts, sans contrepartie exacte d'or, s'introduisit dans les mœurs financières.

La notion de liquidité n'en garda pas moins tout son prestige auprès du grand public. Plus elle apparaissait forte, plus on concédait volontiers la solidité de l'institution financière. Pour les gens avertis, au contraire, la liquidité pouvait être trop forte; elle signifiait alors des sommes d'argent gardées inemployées, alors qu'elles auraient pu servir à rapporter davantage au profit des actionnaires.

À cette époque, la situation était différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Les fonds des banquiers étaient beaucoup plus limités. Ils travaillaient davantage avec les dépôts de leur clientèle.

La politique monétaire était beaucoup plus sévère qu'aujourd'hui, enclose comme elle l'était dans les règles strictes de la couverture-or; et l'institut central d'émission ne fournissait pas, en quelque sorte à demande, l'argent dont les banquiers pouvaient avoir besoin, même pour des avances de première valeur et d'une utilité économique incontestable.

Le jeu étant plus serré, les banquiers devaient donc se montrer actifs et fort habiles pour tirer de la situation le meilleur parti possible. Pour eux, la liquidité était loin d'être un idéal. «L'art du banquier, nous dit un classique de ces époques quasi antédiluviennes dans l'ordre de la pensée économique, consiste à tenir les fonds dont il dispose aussi employés que possible, aux conditions les plus lucratives, et cependant à n'être jamais embarrassé pour faire face, soit aux demandes de remboursement des dépôts, soit aux besoins légitimes des ayants compte¹.»

En fait, l'auteur reconnaît que la prudence exige de ne pas prêter tous les fonds à la clientèle, de garder une réserve indépendante des opérations courantes et qu'il convient de placer en valeurs productives d'intérêt. L'avantage d'une telle pratique, nous dit-il, est d'éviter au banquier l'obligation d'acculer ses clients à des remboursements fatals en temps de crise; il peut alors liquider plutôt une partie de son portefeuille de valeurs. Mais la principale partie des fonds devait être au service de la clientèle, quitte pour le banquier à acheter temporairement des Bons du Trésor si les emprunteurs se faisaient rares. Cela est bien loin de l'idéal qui s'est développé depuis, et en fonction duquel, à notre époque qui en est pourtant une d'audaces inouïes, on en est venu à croire, dans bien des milieux même financiers, qu'une banque doit maintenir une liquidité de 40 à 50 p.c.

Comment expliquer cette anomalie d'une conception aussi conservatrice de l'équilibre bancaire, plus conservatrice que celle des financiers d'hier, à une époque qui prétend rejeter tous les canons de la finance ultra-conservatrice traditionnelle? Nous allons voir, ô paradoxe, qu'elle est le résultat d'un mirage engendré par le caractère audacieux de la finance bancaire contemporaine. D'un mirage qui doit cependant être dissipé, car il est en train

1. Courcelle-Seneuil, Les opérations de banque, 16^e édition revue et mise à jour par André Liasse, Paris, 1929, p. 177.

de faire croire à plusieurs qu'il constitue une exigence de stabilité pour toute institution bancaire!

Signalons tout d'abord que les 40 à 50 p.c. de liquidité aujourd'hui n'ont plus le même sens que les 100 p.c. des périodes reculées du système bancaire dont nous avons précédemment parlé. Il ne s'agit plus de garder le tout en argent. La liquidité s'entend non seulement de la monnaie, mais de toutes les valeurs équivalentes, c'est-à-dire susceptibles d'une liquidation rapide avec un minimum de pertes. Autrement dit, le pourcentage de liquidité se calcule non seulement en fonction de l'encaisse, mais aussi bien du portefeuille de valeurs mobilières sûres, c'est-à-dire de la réserve comme l'entendait Courcelle-Seneuil. Or effectivement, nos banques actuelles détiennent en portefeuille des valeurs qui forment, avec l'encaisse, la moitié ou presque de leur actif. De là à la conclusion qu'il en est ainsi par nécessité ou sagesse, il n'y a eu, pour plusieurs, qu'un pas à franchir. Les caisses populaires, par exemple, paraissent avoir volontairement calqué l'équilibre de leurs placements sur le modèle bancaire. En fait, à ceux qui leur objecteront qu'une plus forte partie de leur actif pourrait être affecté au service des membres, ils répondront en apportant, à l'appui de leur politique, l'exemple des banques.

Or ce n'est pas du tout pour des raisons proprement bancaires que nos banques en sont venues à maintenir un aussi fort pourcentage de liquidité, même si elles s'en vantent dans leurs assemblées annuelles comme d'une réalisation digne d'éloge. De 1870 à 1914, la liquidité ainsi comprise excède à peine 10 p.c. de l'actif global des banques et n'atteint pas 15 p.c. du passif envers le public. Entre 1900 et 1914, la réserve proprement dite, au sens précédemment décrit, est stabilisée en un portefeuille variant entre 25 et 30 millions de dollars en obligations, bien que le passif-dépôts, passe, dans la même période, de 350 à 1,300 millions de dollars. À une époque, par suite, où la mentalité populaire était beaucoup plus sensible qu'aujourd'hui à l'idée du remboursement de ses dépôts et où les courses sur les banques étaient beaucoup plus à craindre, nos banquiers jugeaient suffisante la retenue d'une encaisse et de réserves singulièrement plus faibles que les pourcentages actuels de soi-disant liquidité. Un empirisme à courte vue explique seul cette erreur de perspective.

Que s'est-il passé, en effet? C'est d'abord avec la première Grande-Guerre que change apparemment la politique des banques à ce sujet. De 36 millions de dollars qu'il était en 1914, leur portefeuille obligataire s'élève, en 1919, à 470 millions. À ce moment, l'actif global des banques est de 2,755 millions et leurs engagements envers le public, de 2,495 millions, d'où un pourcentage de liquidité de 30 à 35 p.c. selon la base de calcul (actif ou passif envers le public). Une fois la guerre finie, cette proportion tendra plutôt à baisser, à la suite de réductions variables du portefeuille obligataire, combinées à l'augmentation de l'actif et du passif. Mais elle ne redescendra plus aux niveaux d'avant 1914. En 1929, les pourcentages de liquidité respectifs s'établissaient autour de 20 à 25 p.c.

La crise sera l'occasion d'une nouvelle poussée dans le sens d'un accroissement de la soi-disant liquidité. De 1930 à 1933, le portefeuille obligataire des banques s'élève encore de quelque 400 millions de dollars à 800 millions en 1933, portant les pourcentages de liquidité à des niveaux encore plus élevés que dans la période antérieure: 35 à 40 p.c. Puis le mouvement ascensionnel continue: en 1939, à la veille de la guerre, le portefeuille obligataire des banques atteint presque le milliard et demi et les pourcentages de liquidité: 45 à 50.

Avec la seconde Grande-Guerre, nouvelle ascension du portefeuille obligataire et nouveaux progrès de la «liquidité». Entre 1945 et 1946, le milliard et demi d'obligations de 1939 est devenu quatre milliards, et le rapport à l'actif ou au passif envers le public loge quelque part entre 65 et 70 p.c. Depuis lors, la situation s'est encore une fois plutôt stabilisée, avec tendance à la baisse du portefeuille obligataire (3,600 millions de dollars en 1955). Et la liquidité elle-même est redescendue aux environs de 35 p.c., surtout par suite de la continuation du mouvement de croissance dans l'actif et le passif envers le public (l'actif passe de 7½ milliards à 12¾ en 1955), sans que les banques aient jugé nécessaire (!) d'accroître leur «réserve» à cause de cela, c'est-à-dire leur portefeuille obligataire.

Voilà la donnée du problème. Pour l'interpréter convenablement, il faut chercher les causes des changements et nous demander si ces mouvements ont été le résultat d'une évolution

dans la pratique bancaire et d'une recherche plus grande de liquidité. Seulement dans ce cas serions-nous justifiés de prendre l'état actuel comme constituant une preuve que le commerce de banque exige ce degré de liquidité. Or une analyse plus minutieuse des causes de l'évolution constatée montre que, de toute évidence, ce qui s'est passé dans notre monde bancaire de 1914 à 1955 n'a rien à voir avec la technique bancaire en rapport avec les exigences de liquidité. Les transformations du portefeuille obligataire des banques et l'augmentation concomitante de la soi-disant liquidité ne sont en fait que le reflet du mouvement inflationniste provoqué par les gouvernements à travers les deux guerres et la crise. Les banques qui, avant 1914, s'interdisaient de placer une forte partie de leur actif dans des valeurs obligataires, justement à cause du caractère inflationniste d'une telle pratique dans une institution branchée sur la circulation monétaire (et aussi parce que c'est un type peu payant de placements), vont être en quelque sorte, dans la période suivante, forcées de changer leur attitude pour répondre aux desiderata des gouvernements. En retour, ceux-ci vont assouplir le système monétaire et garantir en quelque sorte aux banques qu'en cas de difficulté, ces obligations seront remboursables en monnaie par l'institut central d'émission (à partir de 1934 au Canada). En somme, le gouvernement acceptait le principe de recourir volontiers à des mesures inflationnistes supplémentaires pour faire face aux crises financières que la politique inflationniste pourrait elle-même provoquer¹. En fait, la mentalité populaire sur la monnaie a tellement elle-même évolué que cette éventualité ne s'est guère présentée.

Le portefeuille obligataire des banques depuis 1914 n'a donc plus eu du tout le sens de réserve de liquidité qu'il avait auparavant, alors que toutes les théories financières acceptées interdisaient aux gouvernements d'utiliser les institutions financières privées pour leurs fins politiques, même de bon aloi. Il devient plutôt une sorte de réservoir d'expansion pour absorber la partie des émissions d'obligations gouvernementales que les autorités publiques ne peuvent plus, pour diverses raisons, faire absorber par le marché, mais qu'elles estiment néanmoins indispensables à leur politique. Le réservoir jouera d'ailleurs de deux façons:

1. Comme nous le verrons ci-après une telle masse d'obligations offre en fait plus de danger que de sécurité du point de vue liquidité.

soit que les banques rachètent du public les obligations qui lui ont été antérieurement vendues (cela pour faciliter la finance gouvernementale par le soutien des cours)¹, soit qu'elles absorbent directement une partie des émissions gouvernementales.

Il est caractéristique que ces mouvements se produisent très exactement pendant la guerre et à l'occasion des politiques que les gouvernements adoptèrent pour faire face aux crises. Normalement, l'état d'urgence passé, les banques auraient dû liquider leurs obligations et utiliser leurs disponibilités pour les prêts au commerce et à l'industrie. Elles ne l'ont pas fait en grande partie parce que les politiques inflationnistes avaient en quelque sorte saturé le marché des valeurs gouvernementales et qu'une liquidation aurait fortement affecté les cours. Pour faire face à l'expansion monétaire normale (le problème ne s'est d'ailleurs posé qu'après la seconde Grande-Guerre, car les prêts commerciaux ont peu bougé de 1935 à 1939), on a préféré recourir à de nouvelles additions à la circulation monétaire plutôt qu'au simple transfert de fonds d'épargnants aux emprunteurs industriels et commerciaux. C'est-à-dire qu'on a opté pour la stabilisation des effets inflationnistes des périodes antérieures, plutôt que pour une réduction.

L'augmentation du portefeuille obligataire des banques n'a donc plus de signification proprement bancaire. Elle n'est plus guère que la comptabilité de l'inflation dans un système où l'on croit encore nécessaire de recourir à la méthode des emprunts publics pour mettre plus de monnaie en circulation par le truchement des organismes gouvernementaux. Tabler sur ces données pour soutenir que la sécurité des déposants, dans une institution de crédit de ce genre, ne saurait être convenablement garantie sans un tel pourcentage de placements obligataires, n'est en rien conforme aux réalités de la pratique bancaire proprement dite. En fait, et pour ce qui est des banques, un tel volume d'obligations, presque toutes d'un même type (obligations du gouvernement fédéral) ne constitue nullement une véritable liquidité. Ou si l'on veut, cette liquidité n'a de sens ou n'est véritable qu'en

1. Pendant la crise, il n'y a pas de doute que les banques ont dû absorber des valeurs en remboursement de prêts contre lesquels de telles obligations avaient été nanties. Mais l'opération reste du même type, car normalement les banques auraient dû liquider ces valeurs pour retrouver leurs disponibilités! Elles ne l'ont pas fait parce que le marché n'était pas bon et que, de toute façon, elles n'avaient pas besoin de disponibilités vu l'absence d'emprunteurs.

fonction du mécanisme inflationniste de rachat assuré par la Banque du Canada.

Imaginons, en effet, qu'une course sur les banques obligerait celles-ci à liquider une forte proportion de leur portefeuille obligataire pour s'assurer des disponibilités, et cela sans le concours de la Banque du Canada. Il est clair que les cours des obligations du gouvernement central auraient de fortes chances de s'effondrer et que la banque devrait encaisser une forte perte, si elle tenait vraiment à soutenir l'opération. Celle-ci pourrait bien d'ailleurs tourner finalement à la catastrophe. La valeur de liquidité d'un portefeuille obligataire pour une banque ou un système bancaire est évidemment conditionnée par son exigüité, sa variété (exigüité par rapport à chaque valeur), d'où la facilité avec laquelle il peut être réalisé sans influencer le marché.

Pour avoir une idée des pourcentages de liquidité ou de réserve obligataire vraiment nécessaire à une institution de dépôt, en fonction des saines pratiques bancaires, il faut donc remonter antérieurement à 1914, alors que les banques fonctionnaient normalement comme banques, et non pas comme instrument du gouvernement pour satisfaire aux exigences de ses finances déficitaires. Le pourcentage alors en vigueur était de l'ordre de 7 à 8 p.c. (au maximum 10 p.c.) du passif envers le public pour les obligations, garantie supplémentaire d'une encaisse elle-même équivalente à environ 10 p.c. des dépôts. Le reste devait être placé dans les prêts courants de la banque (escompte, comptes courants, prêts sur nantissement de valeurs ou sur documents commerciaux, etc...). Et ce qu'on appelait le principe de liquidité ne consistait pas à maintenir un fort portefeuille de valeurs mobilières, mais bien à proportionner les échéances des divers prêts de telle façon que les appels de remboursement de chaque jour garantissent des rentrées suffisantes pour faire face aux sorties de la journée. La réserve de caisse de 10 p.c. servait d'amortisseur de choc pour compenser les écarts par rapport aux estimés moyens; et la réserve obligataire pouvait entrer en jeu dans les cas d'urgence.

C'est donc certainement à tort que, dans nos caisses populaires par exemple, on invoque l'exemple des banques pour maintenir un portefeuille obligataire de l'ordre de 40 p.c. des dépôts. Une plus juste appréciation des réalités bancaires proprement

dites et une pratique plus serrée du principe de liquidité permettrait à ces institutions d'engager une plus forte partie de leurs fonds dans des prêts à court terme pour les sociétaires. Elles rendraient ainsi plus de services à plus de membres emprunteurs et accroîtraient leurs bénéfices, au profit de l'ensemble des membres.

Sans doute, y a-t-il lieu de tenir compte du fait que les caisses populaires sont, comme leur nom l'indique, des institutions populaires, souvent administrées par des hommes ayant plus de bonne volonté que de connaissances techniques. Dans ces conditions, la pratique du fort portefeuille obligataire, plus fort que dans les banques capitalistes en fonctionnement normal, est vraisemblablement sage. Mais cela ne justifie pas d'en rester là et de priver les sociétaires de services qui pourraient leur être procurés avec leur propre argent, tant sous forme de prêts plus nombreux, d'intérêt plus élevé sur leurs dépôts ou de bonis plus fort sur leur capital, comme éventuellement de ristournes sur l'intérêt payé à l'emprunt. Ce qui, peut-être, ne doit pas être fait au niveau local devrait l'être au niveau régional, ou provincial. Il est facilement concevable que chaque centrale régionale organise un service de finance à court terme, pour lequel elle obtiendrait l'argent nécessaire en vendant ses propres obligations (à haut rendement et avec ristourne supplémentaire en fin d'exercice) aux caisses locales. Nos caisses populaires se verraient ainsi mises en mesure d'arracher les gens du peuple aux requins de la petite finance, leur permettant de réaliser d'importantes économies, tout en accroissant considérablement le rendement moyen actuel des fonds déposés dans ces institutions.

François-Albert ANGERS

Finances fédérales 1955 Le livre blanc déposé au moment du discours du budget par le ministre des finances reflète bien le revirement qui s'est opéré dans l'économie canadienne en 1955. En avril de cette année-là, le ministre prévoyait un déficit de 160 millions de dollars. À la fin de l'année fiscale le déficit est inférieur au tiers de ce montant. Et cette réduction du déficit prévu s'est faite en dépit des réductions d'impôts annoncées en 1955 dont les plus marquantes portaient sur l'impôt sur le revenu (réduction effective d'un point sur toute